



A

Monsieur Marc Bury
Maire de Petite-Forêt
80 rue Jean Jaurès
59494 Petite-Forêt

29 Septembre 2014

Courrier avec suivi

Objet : Refus de transmission d'un document administratif

Monsieur le Maire,

Dans mon courrier du 14 juillet 2014, je vous demandais les plans que vous avez projetés au conseil municipal du 7 juillet 2014. La diffusion de ces plans avait pour but de remettre le conseil municipal dans le contexte du conseil municipal du 14 mai 2014, comme vous l'avez annoncé en préambule du C.M du 14 juillet 2014 concernant l'annulation de la révision simplifiée du P.L.U.

Vous avez présenté entre autres un plan sur lequel apparaissait le parking de plus de cent places « disons plus ou moins 100 places » pour l'implantation du carré des halles. Mon intervention auprès de la C.A.D.A concernait principalement le plan où apparaissait le parking. Ce parking démontrait que vous étiez bien au fait de l'importance de la circulation pour l'accès au carré des halles !!!

Votre refus de me transmettre ce document démontre que vous nous avez trompés sur les motifs réels de l'abandon de la création de 50 emplois sur la commune !

Je vous joins la décision de la C.A.D.A en annexe :

*Avis n° 20142915 du 04 septembre 2014
Monsieur Bernard MOREL, pour l'« Union pour l'accès au droit et à l'égalité à Petite-Forêt » a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 25 juillet 2014, à la suite du refus opposé par le maire de Petite-Forêt à sa demande de communication du plan qui fait apparaître un parking de plus de 100 véhicules, remis aux élus au conseil municipal du 14 mai 2014.
En l'absence de réponse de l'administration, la commission estime que ce document administratif est communicable à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article 2 de la loi du 17 juillet*

1978 et des articles L124-1 à L124-8 du code de l'environnement.
Elle émet donc un avis favorable.

Compte tenu de l'avis de la C.A.D.A qui émet un avis favorable à la communication du plan faisant apparaître lors du conseil municipal du 7 juillet 2014 un parking de plus de 100 places. Plan que vous n'avez à aucun moment contesté auprès de la C.A.D.A !

Je vous demande de me transmettre sous huitaine le plan projeté au conseil municipal du 7 juillet 2014 concernant ce parking du carré des halles.

Votre refus m'obligera à saisir le tribunal administratif pour excès de pouvoir.

Vous remerciant par avance de votre obligeance nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Le Président



Bernard Morel